

Petite histoire d'une plante célèbre : le narciss des Glénan

Max JONIN, Frédéric BIORET,
Nathalie DELLIOU et Gérard GARNIER

Où il est démontré que la protection juridique seule
ne peut suffire à la sauvegarde d'une plante
menacée...



Aucune autre plante sans doute ne bénéficie d'un tel vedettariat... le narcississe des Glénans a très régulièrement sa photographie dans les journaux, on le dit rare et même unique au monde, on le sait protégé et le cueillir peut coûter cher... retraçons son histoire.

***Narcissus triandrus capax*, une belle plante qui a su faire parler d'elle...**

Son histoire a presque deux siècles... Bonnemaison, pharmacien à Quimper, "botaniste distingué" – comme les pharmaciens l'étaient souvent autrefois – découvre le narcississe en fleurs sur son île au large de Fouesnant, en 1803. Son "port et l'élégance des fleurs" séduisent et, dès lors, les visites des touristes aux îles Glénans seront nombreuses. Il en résulte

de nombreuses publications et discussions, controverses sur son statut taxonomique, tentative de culture et, déjà, souci de protection. Et nous sommes encore réunis pour parler de tout cela...

En 1869, J. Blanchard, jardinier-chef de la marine, n'observe le narcississe que sur Saint Nicolas et seulement sur une surface de 500 m² "sur un petit mamelon sablonneux dans la direction ouest-nord-ouest". Sa répartition aurait été plus large : île Penfret, île Drennec mais "l'extension de la population, la construction d'un sémaphore, les cultures (...), la pêche et l'incinération des varechs (...) ont beaucoup contribué à détruire cette espèce".

En 1906, E. Gadeceau écrit : "la localité des Glénans étant aujourd'hui à peu près complètement dévastée"...

Le 25 avril 1924, Auguste Chevalier trouve le narcississe "en pleine floraison (...) sur



Illustration du narcississe des Glénans dans un article de J.-L. Hénon (1863). Explication de la planche :
 1. Plante entière, prise dans les pâturages secs.
 2. Fleur ouverte pour montrer le pistil et les six étamines d'inégale grandeur.
 3. Stigmate grossi, de face et de profil.
 4. Coupe d'une feuille considérablement grossie.
 5. Plante biflore prise sur les bords d'un champ de blé.
 6. Var. couronne élargie, campanulée, ± 6 lobes, N. Calathinus, Lois.
 7. Var. hampe 3-flore, segments du péricône étroits, aigus. Couronne urcéolée, un quart moins longue que les segments.



1984, reprise en mains d'une gestion conservatoire. Mise en place de carrés expérimentaux. Jean-Yves Le Souëf (CBNB) à l'étrépage.

une superficie de quatre hectares, ses fleurs émaillaient les champs retournés à l'état de jachère" mais, s'il conclut que "sans y être rare, (...) il peut d'un jour à l'autre disparaître si des travaux d'agriculture sont effectués dans les 3 îlots où il existe", il propose également de l'acclimater sur l'île des Cigognes dont la propriété concédée au laboratoire maritime de Concarneau serait garante de sa conservation.

Durant tout le 19^e siècle, on se préoccupa aussi beaucoup de sa culture horticole. À Quimper, à Brest, à Nantes et ailleurs sans doute, de nombreux amateurs, malgré les bulbes arrachés aux îles par "dizaines de mille", ont difficilement réussi à acclimater le narcissé des Glénan dans leurs jardins.

La difficulté était que ce narcissé ne forme pas de bulbilles mais se reproduit presque exclusivement par graines "qu'il fournit en abondance". La mode des collectionneurs, forte dans les années 1850, s'est atténuée. L'abbé Souillet (curé de Milly, Maine et Loire, décédé en 1951) fut peut-être un des derniers. Sa correspondance des années 1932 à 1936 révèle une forte activité de ventes de bulbes entre amateurs : il se dit "seul distributeur du rarissime Narcisse" dont il maîtrise bien la culture et qu'il propose à 50 F le cent. Il indique aussi en

1930 que "le gouvernement a interdit l'arrachage" aux Glénan.

Enfin toute cette période sera encore celle de controverses passionnées sur la place de ce narcissé dans la classification : est-ce une espèce, une sous-espèce ou encore une simple variété ? Le *Narcissus* serait *triandrus*, *reflexus*, *calathinus*, *capax*, *pulchellus*, *loiseleurii*... E. Gadeceau tranchera en 1906 pour "l'identification de notre Narcisse breton avec le *Narcissus reflexus*" de O' Porto (au Portugal) mais il "réserve son opinion en ce qui concerne (une) distinction de celui-ci avec le *Narcissus triandrus* (ses) observations sur ce point étant encore incomplètes".

Notre séminaire se propose précisément de faire le point sur cette question.

Les années 1970, des menaces sérieuses et une protection

Dans les années 1970, il devient évident que le développement du tourisme, et donc la fréquentation accrue des îles des Glénan, constituent une menace pour la station de narcissé.

Le département du Finistère s'engageant dans la mise en place de la "taxe départementale espaces naturels sensibles" (TDENS) acquiert l'essentiel de l'île Saint Nicolas en 1971 et 1974, soit une superficie de 19ha 04a 17ca pour un montant total de 985 100 F.

Au printemps 1973, la presse locale relate un *"pillage du narcissse des Glénan"*. Albert Lucas, président de la SEPNB, se rend sur l'île pour examiner la situation en compagnie d'Yves Le Gal (Laboratoire Maritime de Concarneau) et de Jean-Yves Le Souëf (botaniste). Ils constatent que la dune est *"intensément piétinée"* et de *"nombreux chemins dans les broussailles pour atteindre les fleurs isolées"*. Ils notent *"250 à 350 pieds reproducteurs"* soit *"considérablement moins que les années précédentes"* – notamment en 1962. Les hampes sont *"écrasées, coupées"*. Les naturalistes souhaitent une *"protection urgente contre le vandalisme (par exemple une clôture)"* et estiment nécessaire une *"non citation du peuplement végétal"* par des spécialistes. Les menaces sont bien sûr l'homme, mais aussi... la jacinthe des bois, *"végétation concurrente"*. Une lettre en ce sens est adressée au président du Conseil général.

Mise en réserve, mise en danger

L'action de la SEPNB pour la protection du narcissse sera enfin suivie d'effet par la création de la réserve naturelle de Saint Nicolas des Glénan le 18 avril 1974 par arrêté du ministère des affaires culturelles et de l'environnement sur la base de la loi du 2 mai 1930 modifiée en 1967... puisque la loi de 1976 relative à la protection de la nature, qui institutionnalise les réserves naturelles, n'existe pas encore ! Ce classement concerne 1ha 52a 55ca soit la parcelle sur laquelle se fait la floraison.

Bien sûr la SEPNB était candidate pour une gestion scientifique de la réserve naturelle. La commune de Fouesnant, qui possède sur l'île une maison et y maintient un personnel d'accueil, sera préférée. Le classement interdisant *"la pénétration dans la réserve"*, *"la chasse de tout gibier"*, *"tout travail public ou privé"*..., la commune installe aussitôt une clôture de lattes de châtaignier autour de la parcelle.

Le narcissse des Glénan est-il sauvé pour autant ? Que nenni !

En mars 1980, le Conservatoire botanique de Brest sollicite du maire de Fouesnant la possibilité de pénétrer sur la réserve naturelle pour *"dénombrer les plants de narcissses présents et définir (d'éventuelles) mesures de gestion"*. En réponse, le préfet organise le 21 avril suivant une *"visite du site des Narcissés des Glénan"*. En mai, le Conservatoire botanique dresse un inventaire constatant que le narcissse est *"prospère dans la réserve de Saint Nicolas où vivent une dizaine de milliers de pieds, à l'abri des clôtures de châtaignier"*. Il le retrouve également sur les îlots du Veau (300

Fouesnant LT 3-28-79

Une réserve naturelle aux Glénan depuis 1974

Durant deux jours, un colloque s'est tenu à la mairie de Fouesnant sur l'île Saint-Nicolas des Glénan et plus spécialement sur la réserve naturelle de narcisses. Le comité consultatif de la réserve avait donc décidé d'organiser ce séminaire afin de faire le bilan de 15 années de gestion et de passer des perspectives en matière de gestion, des meilleurs naturels en général.

Deux jours de travail

A ce séminaire, se sont retrouvés le maire de Fouesnant, les représentants du ministère, du Conservatoire botanique national de Brest, du Muséum d'histoire naturelle de l'Université de Bretagne Occidentale, de la préfecture, ainsi que le conseil général et la SEPNB (société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne), organisatrice de ce colloque. Hier, vendredi, il fut discuté de la gestion globale de l'île Saint-Nicolas, de la spécificité des narcisses, de son étude génétique.

Site classé depuis 73

La totalité de l'archipel des Glénan est classée comme site classé depuis 1973. Par la suite, en 1974, les narcisses des Glénan ont rejoint par l'île Saint-Nicolas et son périmètre de protection. C'est en 1976 que la réserve naturelle de narcisses de Saint-Nicolas a été officiellement classée. Les îles des Moutiers deviendront ensuite un

signe à y a sept réserves naturelles, dont trois dans le Finistère, les Glénan, l'Île, et le Veau, explique Nathalie Delon, de la SEPNB.

« Vendredi, la journée a permis de faire le point sur les narcisses et de voir où en sont les études en cours. En Espagne et au Portugal, il a été découvert une espèce de narcisses ressemblant à celle des Glénan, mais ils ne poussent pas dans le même milieu, ce sont des fleurs de soufre. A l'heure de la même morphologie. A l'heure actuelle, le narcissse des Glénan reste toujours unique au monde ».

Aujourd'hui à 10 h, suivant le temps, une trentaine de personnes des différentes délégations prendront le bateau pour une visite sur le site. Ils découvriront ainsi le narcissse des Glénan qui commence à pousser de blanc, le col de l'île, mais aussi la végétation alentour et l'entretien de l'ensemble de l'île.

Visites jusqu'au 16 avril

Nathalie Delon organise des visites pour le narcissse des Glénan tous les dimanches et les mercredis, jusqu'au 16 avril prochain (sauf la Corse), en partenariat de Concarneau. Le rendez-vous est au port de Concarneau, face à l'office du tourisme, à la case aux Voleurs, à 14 h.

« L'association nature de Fouesnant, fait des départs de la case de Brest-Mail, pour l'île, tous les mardis. Rendez-vous à l'office du tourisme de Fouesnant, à 13 h 30 ».

A l'heure actuelle, le narcissse des Glénan reste unique au monde.

habitat protégé, avec la nidification des sterns. Tous les cinq ans, la SEPNB doit présenter un plan de gestion au ministère afin d'être validé. « Les réserves naturelles sont des terrains d'essai pour des réserves plus importantes au niveau gestion. Sur la Bre-

Le Télégramme de Brest du 31/03/01.

pieds), de la Tombe (150 pieds) ainsi que sur Brunnec (300 pieds), station anciennement connue mais non publiée. Le Conservatoire botanique note cependant une nouvelle fois "l'envahissement... par les ronces et la fougère aigle" réclamant suivi et gestion... qui ne viendront pas. Le besoin en gestion des espaces naturels n'est pas encore une évidence pour la plupart des acteurs à cette époque. Les années qui suivirent confirment l'embroussaillage et la diminution du nombre de pieds de narcisse en fleur. La station botanique, bien que juridiquement protégée, apparaît en danger d'extinction une nouvelle fois.

M. Jonin



Vue générale de la réserve embroussaillée, au printemps 1984.

Les temps modernes : une gestion effective

En 1982, à l'initiative du ministère chargé de l'environnement, se crée au niveau national, la conférence permanente des réserves naturelles (CPRN). Cette structure associative a comme objectif de structurer l'ensemble des réserves naturelles existantes pour en faire un véritable réseau et pour mettre de la méthode et de la rigueur dans la conservation du patrimoine naturel. Les administrateurs de la

jeune CPRN s'engagent entre eux à agir pour que, dans leurs régions d'influence, toutes les réserves naturelles créées soient effectivement gérées. La SEPNB était membre fondateur de la CPRN par son secrétaire général, Max Jonin, qui en était administrateur. C'est ainsi qu'il prit contact avec le maire de Fouesnant (décembre 1983) pour expliquer la situation de la réserve naturelle et le nouveau



F. Bioret

Les îlots de la Tombe et du Veau situés au sud de Saint-Nicolas (dans le fond), abritent de petites populations isolées de narcisses.

contexte national, demandant l'autorisation d'intervenir sur le terrain et proposant un partenariat pour une gestion scientifique. Contact fut aussi pris avec la préfecture du Finistère pour demander qu'un comité consultatif soit mis en place pour encadrer une véritable gestion. Sans attendre les décisions issues de ces démarches administratives, une mission sur le terrain était décidée en mai 1984 par la SEPNB (Max Jonin) avec le Conservatoire botanique (D. Malengreau et JY Le Souëf).

"Une régression manifeste du narcisse par rapport à l'estimation réalisée en 1980" était constatée et aussitôt étaient prises sur place les premières mesures expérimentales permettant de fonder une gestion effective des populations de narcisse...

Un arrêté préfectoral du 22 octobre 1984 instaure le comité consultatif de la réserve naturelle qui se réunit le 15 novembre. Un programme de gestion est proposé pour l'année 1985. Le 31 janvier 1986, une convention quadripartite est signée entre l'État, la commune de Fouesnant, la

SEPNB et le Conseil général afin de fixer la nature de la mission de gestion-conservation confiée à la SEPNB.

La station de narcisse des Glénans est sans doute définitivement protégée, d'autant que depuis 1982, *Narcissus triandrus subsp. capax* figure sur la liste nationale des espèces végétales protégées.



Bibliographie

BLANCHARD J. 1877 - *Narcissus calathinus*. *Revue horticole*, 49^{ème} année, p. 297-300.

BRETAGNE VIVANTE -SEPNB. depuis 1985 - rapports d'activités annuels de la réserve naturelle.

CHEVALIER A. 1924 - La plante la plus rare de la flore française : le Narcisse des Glénans. *La Nature*, 18 octobre 1924, p. 246-248.

GADECEAU E. 1906 - Observations sur le Narcisse des îles Glénans (Finistère). *Bull. Soc. Bot. de France* n° 53, p. 343-351



F. Bioret